

Québec, le 2 juin 2004

Envoi par courrier et par télécopieur :

Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc.
Mme Catherine Pineau
1370, Montée Chénier
Les Cèdres (Québec) J7T 1L8

Objet : Projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec & Maritimes dans l'est
de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro
Questions complémentaires du 2 juin 2004, questions 1 à 6

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec & Maritimes par la Société en commandite Gaz Métro, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier vous soumet les questions suivantes.

Veillez trouver, annexée à la présente, les questions pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agrèer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j.

Suzanne Bouchard

Questionnement supplémentaire

1. En référence au rapport d'enquête sur le pipeline 2000 en Colombie-Britannique (voir document déposé DT3, p. 17 et rapport P00H0037 du Bureau de la sécurité des transports du Canada sur le site http://www.securitecanada.ca/menu_f.asp), à quel moment va-t-on considérer, face à une baisse de pression, qu'il ne s'agit pas d'un simple événement mais plutôt d'un événement nécessitant une intervention? Comment l'entreprise réagit face à une variation de pression anormale?
2. À quelle fréquence s'effectue la vérification interne de votre gazoduc?
3. À quand remontent les dernières vérifications par l'intérieur de vos conduites et quels en ont été les résultats?
4. Dans les pipelines de plus de 15 ans, quelle est la fréquence de vos inspections et est-ce que vous réexaminez et revalidez les pipelines et leurs conditions d'exploitation une fois qu'ils approchent de la fin de leur durée de vie nominale?
5. En référence au document de l'OCDE (www.oecd.org/ehs/) «Document d'orientation destiné à l'industrie, aux pouvoirs publics et aux collectivités en vue de l'élaboration de programmes IPS pour la prévention, la préparation et l'intervention en matière d'accidents chimiques» (version provisoire en français, 2003), quels sont les indicateurs de performance (chap. 6) que vous utilisez et dans quelle mesure appliquez-vous «la culture de sécurité»?
6. Dépôt du document suivant, tel qu'entendu lors de l'audience et en français autant que possible, avec la source et pour l'ensemble du réseau de l'entreprise :
liste des accidents, quasi-accidents et autres événements imprévus au cours des dix dernières années, les résultats d'enquête de même que les recommandations qui ont suivi, incluant l'application des leçons apprises et le partage de l'information.

Québec, le 10 juin 2004

Envoi par courrier et par courriel :

Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc.
Mme Catherine Pineau
1370, Montée Chénier
Les Cèdres (Québec) J7T 1L8

Objet : Projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec & Maritimes dans l'est
de l'île de Montréal par la Société en commandite Gaz Métro
Questions complémentaires du 10 juin 2004, questions n° 1 à 3

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue le 25 et 26 mai derniers concernant le projet de raccordement au réseau de gazoduc Trans Québec & Maritimes par la Société en commandite Gaz Métro, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires. Elle vous soumet donc les demandes suivantes.

Veillez trouver, annexée à la présente, la liste des demande pour lesquelles la commission souhaite recevoir les réponses dans les plus brefs délais.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Suzanne Bouchard

p.j.

Questionnement complémentaire

Tous les documents doivent être remis en français

1. Qui est propriétaire de la conduite sous le pont, SCGM ou TQM?
2. Comment s'effectue la gestion entre TQM, Trans Canada Pipeline et SCGM, en ce qui a trait à l'exploitation et à l'entretien, de même que pour les responsabilités et les obligations envers la Régie du bâtiment, la Régie de l'énergie et l'Office national de l'énergie?
3. À quelle fréquence s'effectue l'entretien du poste de vanne (point A) et avec quel type d'équipement? Par ailleurs, comment le personnel de l'entreprise accède-t-il aux installations?